



Accueil > ... > Malaises mortels au travail

# Malaises mortels au travail

## Une nouvelle étude INRS confirme le profil des victimes et propose des pistes de prévention adaptées

Mis à jour le 04/06/2026

**En 2024, environ 760 décès accidentels en lien avec le travail ont été reconnus par l'Assurance maladie – Risques professionnels . Près de 60 % de ces accidents du travail mortels sont qualifiés de « malaises mortels », c'est-à-dire des décès survenus sur le lieu ou à l'occasion du travail sans cause externe identifiée (traumatisme, hémorragie, électrocution...). A l'occasion du 38e Congrès national de médecine et de santé au travail, qui a lieu actuellement à Lyon, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, présente une nouvelle étude pour mieux comprendre ces malaises mortels et améliorer leur prévention en entreprise.**

Une première analyse qualitative (non exhaustive) menée par l'INRS à partir des données de la base Epicea\* (Étude de prévention par l'informatisation des comptes rendus d'accidents) avait permis de classer les malaises mortels recensés entre 2012 et 2022, majoritairement comme des **morts subites cardiaques**. Sur la base de la même méthodologie, une nouvelle étude portant sur les malaises mortels survenus entre le 1er septembre 2023 et le 28 février 2025, **confirme les premières conclusions, notamment sur le profil des salariés concernés, leurs secteurs d'activité, le contexte de l'accident...** Elle met également en avant des pistes de prévention, comme l'organisation des secours et le suivi individuel de l'état de santé, en particulier la visite de mi-carrière qui pourrait être l'occasion d'un bilan des facteurs de risque cardiovasculaire professionnels et extraprofessionnels.

## Quels sont les profils des salariés concernés par ces malaises mortels ?

Dans 88 % des cas, les malaises mortels, survenus entre 2023 et 2025, concernent **des hommes, d'un âge médian de 53 ans**. Les **conducteurs de poids lourds** sont, de loin, la profession la plus représentée (15 %), suivie par les cadres et directeurs (8 %) et, dans une moindre mesure, par les agents d'entretien (3 %) et les métiers qualifiés du bâtiment (3 %).

Dans les récits d'accidents, plusieurs facteurs de risques professionnels apparaissent, comme **l'activité physique** (manutention), **les horaires atypiques** (travail de nuit et posté), **les ambiances thermiques** (travail au froid et à la chaleur) mais également la situation de travail particulière du travailleur isolé.

« Dans 83 % des cas, l'activité du travailleur est décrite comme habituelle et 73 % des victimes étaient seules lorsque le malaise est arrivé, sans pour autant être des travailleurs isolés à proprement parler. » précise le Dr Anne Bourdieu à l'INRS, co-auteurice de l'étude. « Au vu des descriptions des accidents survenus, dans plus de 8 cas sur 10, les malaises mortels correspondent à des morts subites cardiaques, dont le mécanisme principal est l'infarctus du myocarde. ».

## Comment améliorer la prévention de ces malaises mortels en milieu professionnel ?

**Agir sur les facteurs de risques cardiovasculaires professionnels**, parmi lesquels les manutentions manuelles, l'activité physique, le travail au froid ou lors de fortes chaleurs, les risques psychosociaux, les horaires atypiques, les postures sédentaires... représente la première piste de prévention à privilégier.

Une autre piste concerne **l'organisation des secours** : « il est nécessaire de former davantage de sauveteurs secouristes du travail en entreprise et, plus globalement, de sensibiliser les salariés aux gestes de premiers secours pour savoir comment réagir, qui alerter, comment effectuer un massage cardiaque, utiliser un défibrillateur automatisé externe... car cela augmente considérablement les chances de survie », souligne le Dr Anne Bourdieu.

Enfin, **le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs** est essentiel. « La visite de mi-carrière réalisée par les services de prévention et de santé au travail (SPST), semble un moment stratégique pour évaluer le risque cardiovasculaire du salarié, avec la réalisation d'un électrocardiogramme par exemple, et pour l'informer des symptômes qui doivent l'alerter. Dans de nombreux récits d'accidents, les victimes ont en effet présenté des signes, dans les heures ou jours précédant le malaise, comme une douleur à la poitrine, mais qu'ils ont malheureusement ignorés. » conclut le Dr Anne Bourdieu.

\* **Epicea**<sup>1</sup> : une base de données dédiée aux accidents du travail graves et mortels

<sup>1</sup> <https://www.inrs.fr/publications/bdd/epicea.html>

Alimentée par les services prévention des Caisses régionales (Carsat/Cramif/CGSS) de l'Assurance maladie – Risques professionnels, la base Epicea regroupe, à ce jour, près de 26 800 accidents du travail graves et mortels survenus chez des travailleurs du régime général de la Sécurité sociale. L'anonymat des personnes physiques et morales, des victimes et des employeurs est respecté. L'objectif de cette base de données est de décrire l'accident et les mesures de prévention associées et n'a pas vocation à constituer une base statistiquement représentative.

Télécharger le communiqué : 3 pages, 166 ko

Retour à la liste des communiqués de presse

## **Contact Presse**

Marie-Eva Planchard

[marieeva.planchard@inrs.fr](mailto:marieeva.planchard@inrs.fr)

01 40 44 14 40